

## MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

☎ 09 72 46 20 24

[mairie.pirajoux@wanadoo.fr](mailto:mairie.pirajoux@wanadoo.fr)



**Pirajoux**

# CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Mardi 10 MARS 2026  
à 19 heures 30**

à la Salle du Conseil Municipal

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien amicalement,*

Le Maire,  
Noël PIROUX

  


### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2026
- Approbation du CFU 2025 des budgets principal et annexe du Multiservices
- Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 de la commune et du Multiservices
- Affectation des résultats 2025
- Vote des taux des taxes locales 2026
- Affaires diverses

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Convocation du 3 Mars 2026

Présents: Noël PIROUX, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Cécile FERLET, Grégory GOULY, Valérie COUTARD, David RICHONNIER,

Excusés: Jérôme LARCHER, Jérôme DUPASQUIER, Nicolas RENAULT,

Secrétaire de séance Cécile FERLET

xxxxxx

Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 février 2026.

### Mur Quentin DEBOURG

Quentin DEBOURG expose aux conseillers municipaux qu'il souhaite installer une palissade en tôle d'environ 60 centimètres sur le mur mitoyen de la cour de l'ancienne école. Il signale que le mur en moellons existant est fissuré.

Il sollicite une participation de la commune pour cette installation et fera passer un devis des travaux à réaliser.

### BUDGET PRINCIPAL

#### Reprise anticipée des résultats 2025

Le Maire rappelle que l'affectation du résultat d'un exercice comptable se fait en principe après le vote du Compte Financier Unique. Cette année, il n'est matériellement pas possible de voter le CFU. Il est cependant possible de reprendre le résultat et de procéder à l'affectation provisoire du résultat dans le cadre de la procédure de reprise anticipée du résultat. L'approbation du résultat et son affectation ne seront définitives qu'après une délibération intervenant après le vote définitif du CFU. Le Maire propose de suivre cette procédure.

Les conseillers municipaux acceptent, constatent les résultats de clôture et décident de reprendre de manière anticipée les résultats 2025.

Une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026 sera prise après l'approbation du CFU 2025.

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats 2025	314 632.03 €	312 397.40 €	- 2 234.63 €
Résultat antérieur		142 181.09 €	
Résultat à affecter			139 946.46 €
<b>Section d'investissement</b>			
Résultat 2025	170 651.78 €	76 084.12 €	- 94 567.66 €
Résultat antérieur	9 295.12 €		
Résultat à affecter			- 103 862.78 €
<b>Restes à réaliser</b>	198 865.90 €	171 376.20 €	- 27 489.70 €

#### REPRISE ANTICIPEE

Affectation à l'investissement c/1068	131 352.48 €
Report en investissement au c/001	103 862.78 €
Report en fonctionnement au c/002	8 593.98 €

#### Budget primitif 2026

Le Conseil municipal vote le BUDGET PRIMITIF 2026 qui se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	343 323 €	343 323 €
INVESTISSEMENT	424 130 €	424 130 €

## Taux des taxes locales 2026

Le conseil municipal décide de reconduire les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe foncière (bâti)	20.92 %
Taxe foncière (non bâti)	33.60 %
Taxe d'habitation Résidences secondaires	9.40 %

Le conseil municipal vote également le montant global des subventions communales à verser en 2026.

## BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

### Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2025, dressé par le Maire qui se résume ainsi :

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
10 000.00 €	10 910.01 €	Excédent 910.01 €

### Affectation du résultat 2024

Le Conseil municipal vote l'affectation des résultats 2025

### Budget primitif 2026

Le Conseil municipal vote le BUDGET PRIMITIF du Multiservices 2026 qui se résume ainsi :

DEPENSES	RECETTES
12 278 €	12 278 €

### Devis voirie

Le Maire présente un devis de Jannick PERRIN pour le busage d'un fossé à la Crétinière. Le conseil municipal ne donne pas suite à ces travaux.

Les propositions de Julien MICHEL technicien de GBA, pour travaux de voirie sur la commune en 2026 sont également exposées. Aucune décision n'est prise par le conseil.

Fait à PIRAJOUX, le 11 mars 2026

La secrétaire de séance,  
Cécile FERLET



Le Maire,  
Noël PIROUX



Département de l'Ain  
Arrondissement de BOURG EN BRESSE  
Canton de ST ETIENNE DU BOIS  
**MAIRIE DE PIRAJOUX**  
01270  
Tel: 09 72 46 20 24  
mairie.pirajoux@wanadoo.fr  


**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le dix Mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le trois Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la

Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Jérôme DUPASQUIER

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Vote du taux des taxes directes locales 2026**

Le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

Le Conseil municipal de PIRAJOUX,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâti (TFB)	20.92 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	33.60 %
Taxe d'habitation Résidences secondaires (THRS)	9.40 %

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Fait et délibéré, en Maire les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Noël PIROUX



Accusé de réception en préfecture  
001-210102968-20260312-2026-5-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de réception préfecture : 12/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le dix mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 3 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, David RICHONNIER, Jérôme LARCHER, Valérie COUTARD, Grégory GOULY,

Excusés : Nicolas RENAULT, Jérôme DUPASQUIER

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Constatation de la répartition des fonds de solidarité**

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les Attributions de compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont actualisés, chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année. Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021.

Ajustement :

- Année à moins de 1 000 habitants 100% de la dotation
- Première année à plus de 1 000 habitants 100% de la dotation
- Deuxième année à plus de 1 000 habitants 50% de la dotation
- Troisième année à plus de 1 000 habitants 0 €

Le fonds de solidarité destiné aux communes de moins de mille habitants s'élève en 2026 à 200 000 €. La délibération du Conseil communautaire du 16 février 2026 a acté le montant par commune selon les modalités de calcul détaillées ci-dessus.

Cette actualisation modifie le montant des AC en fonctionnement et suppose une révision libre de cette attribution, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal. Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2026. Il est donc nécessaire pour chaque commune

Accusé de réception en préfecture  
05492107402958-20250312-2026-0-01  
Date de télétransmission : 12/03/2026  
Date de dépôt en préfecture : 12/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le dix Mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le trois Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de

Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Jérôme DUPASQUIER,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Approbation du Budget annexe Multiservices 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la présentation par le Maire aux conseillers municipaux, du budget annexe pour l'année 2026,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Budget annexe du Multiservices pour l'année 2026.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 278 €	12 278 €

DECIDE de signer les documents budgétaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,  
Noël PIROUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;  
VU le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 février 2026 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;  
VU l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE que la commune de PIRAJOUX se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 4 113.77 € et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de Communauté de Grand Bourg Agglomération du 16 février 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,  
Noël PIROUX

Département de l'Ain  
 Arrondissement de BOURG EN BRESSE  
 Canton de ST ETIENNE DU BOIS  
**MAIRIE DE PIRAJOUX**  
 01270  
 Tel: 09 72 46 20 24  
 mairie.pirajoux@wanadoo.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
 En exercice : 10  
 Présents : 7  
 Votants : 7

L'an deux mil vingt-six le dix Mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le trois Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.  
 Présents: Noël PIROUX, Céline FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER

Excusés: Nicolas RENAULT, Jérôme LARCHER, Jérôme DUPASQUIER  
 Secrétaire de séance: Cécile FERLET

**Objet : Affectation du résultat 2025 BUDGET ANNEXE MULTISERVICES**

Le Conseil municipal  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2025	Virement à la SF	Résultat 2024	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte Pour l'affectation du résultat
INVEST	0 €		0 €	DEPENSES /	0
FONCT	910.01 €		1 533.01 €	RECETTES /	2 443.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,  
 Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	2 443.02 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	
Excédent disponible affecté comme suit :	
• Report en investissement sur le 001	
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 443.02 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 à reporter au (c/002)	/

Arrêté en préfecture le 12/03/2026  
 Date de réimpression : 12/03/2026  
 Date de réception préfecture : 12/03/2026



Le Maire,  
 Noël PIROUX  
*(Signature)*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le dix Mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le trois Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Jérôme DUPASQUIER,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du Budget principal et prévision d'affectation sur l'exercice 2026**

Le Maire rappelle que l'affectation du résultat d'un exercice comptable se fait en principe après le vote du Compte Financier Unique. Cette année, il n'est matériellement pas possible de voter le CFU. Il est cependant possible de reprendre le résultat et de procéder à l'affectation provisoire du résultat dans le cadre de la procédure de reprise anticipée du résultat. L'approbation du résultat et son affectation ne seront définitives qu'après une délibération intervenant après le vote définitif du CFU.

Le Maire propose de suivre cette procédure.

A ce stade, les résultats de clôture suivants sont constatés :

**Section de fonctionnement**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Résultats 2025	314 632.03 €	312 397.40 €	- 2 234.63 €
Résultat antérieur		142 181.09 €	
Résultat à affecter			<b>139 946.46 €</b>

**Section d'investissement**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Résultat 2025	170 651.78 €	76 084.12 €	- 94 567.66 €
Résultat antérieur	9 295.12 €		
Résultat à affecter			<b>- 103 862.78 €</b>

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
Restes à réaliser	198 865.90 €	171 376.20 €	27 489.70 €

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le dix Mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le trois Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de

Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Jérôme DUPASQUIER,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Approbation du Budget principal 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation par le Maire aux conseillers municipaux, du Budget Primitif et du budget annexe pour l'année 2026,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Budget principal pour l'année 2026.

**Budget principal**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	343 323 €	343 323 €
INVESTISSEMENT	424 130 €	424 130 €

DECIDE de signer les documents budgétaires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
Noël PIROUX



## REPRISE ANTICIPEE

Affectation à l'investissement c/1068	131 352.48 €
Report en investissement au c/001	103 862.78 €
Report en fonctionnement au c/002	8 593.98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE de :

**Constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 205 du Budget principal de la commune de PIRAJOUX tels que décrits ci-dessus**

**Reprendre de manière anticipée ces résultats du budget primitif 2026 au Budget principal de PIRAJOUX**

Prendre acte que cette reprise anticipée des résultats 2025 et leur affectation sur l'exercice 2026 ne deviendront définitives qu'après l'approbation du CFU 2025 et l'adoption d'une délibération spécifique d'affectation définitive des résultats 2025 sur l'exercice 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
Noël PIROUX



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 10 MARS 2026**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt-six, le dix Mars, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le trois Mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de

Monsieur PIROUX Noël, Maire.

Présents : Noël PIROUX, Céline FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY, David RICHONNIER

Excusés : Nicolas RENAULT, Jérôme DUPASQUIER,

Secrétaire de séance : Cécile FERLET

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique du Budget annexe DU MULTISERVICES Année 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Pirajoux ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe du Multiservices,
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARRETE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du Multiservices** comme suit :

Section Fonctionnement- Multi Services :

Dépenses :	- 10 000.00 €
Recettes :	+ 10 910.01 €
Solde d'exécution :	+ 910.01 €
Excédent reporté 2024 :	+ 1 533.01 €
Excédent Global de Clôture 2025 :	+ 2 443.02 €

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;  
DECIDE de signer le document budgétaire ;

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,  
Noël PIROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102968-20260312-2026-11-AI  
Date de délivrance : 12/03/2026  
Date de réception en préfecture : 12/03/2026

